

L'apport des archives à l'étude du patrimoine rural : l'exemple des communes d'Autry-Issards et de Saint-Menoux (canton de Souvigny, Allier)

Marie-Elisabeth Bruel



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/insitu/2297>

DOI : [10.4000/insitu.2297](https://doi.org/10.4000/insitu.2297)

ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la culture

Référence électronique

Marie-Elisabeth Bruel, « L'apport des archives à l'étude du patrimoine rural : l'exemple des communes d'Autry-Issards et de Saint-Menoux (canton de Souvigny, Allier) », *In Situ* [En ligne], 5 | 2004, mis en ligne le 18 avril 2012, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/2297> ; DOI : [10.4000/insitu.2297](https://doi.org/10.4000/insitu.2297)

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

L'apport des archives à l'étude du patrimoine rural : l'exemple des communes d'Autry-Issards et de Saint-Menoux (canton de Souvigny, Allier)

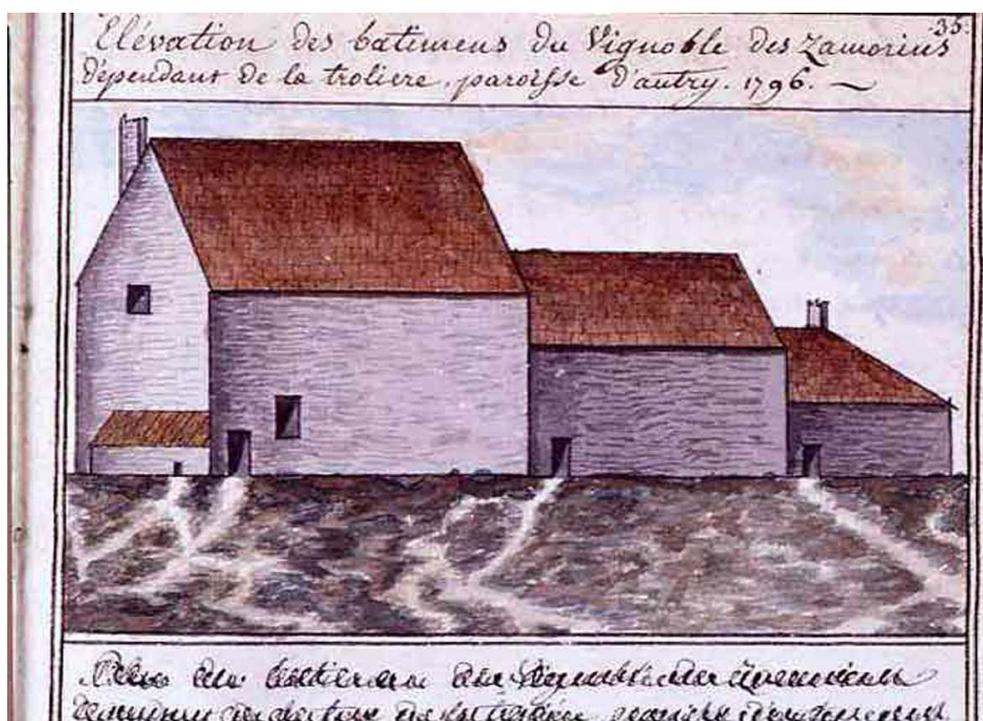
Marie-Elisabeth Bruel

Introduction

- 1 L'exemple pris ici est celui des communes rurales d'Autry-Issards et de Saint-Menoux, dans le canton de Souvigny (Allier), actuellement en cours d'étude. Il vise à souligner tout l'intérêt que présentent les documents d'archives dans le cadre des travaux menés par l'Inventaire général.

Les sources

Figure 1



Vue cavalière des bâtiments du domaine des Amorins, dessin à la plume aquarellé, 1784-1789 (A. D. Allier, 1 J 245)

Phot. Inv. R. Choplain et R. Maston © Inventaire général, ADAGP, 2003

- 2 D'une manière générale, les sources archivistiques consultables aux Archives départementales sont principalement des documents écrits (textes des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles le plus souvent). Mais on peut aussi trouver des documents figurés tels que plans ou cartes, plus ou moins élaborés, parfois annotés et rehaussés d'aquarelle (fig. n° 1). Les données fournies par tous ces documents permettent de se familiariser de façon précise avec le terroir étudié. On ne pourra ici donner qu'un aperçu des sources disponibles. En effet, d'une commune à l'autre, une même série peut se révéler stérile ou au contraire très riche : le tout est de savoir qu'il faut y jeter un coup d'œil. Nous nous bornerons donc à citer les séries les plus utiles.
- 3 La série E (titres féodaux et de famille notamment), comporte des chartriers ou fonds d'archives seigneuriales souvent riches de renseignements sur les fermes des communes étudiées. On trouve des contrats de fermage qui précisent la nature et l'étendue des biens affermés, tout en apportant des informations intéressantes sur des noms de lieux parfois oubliés ou des termes de vocabulaire relatifs au monde rural tombés en désuétude. Certains de ces contrats sont particulièrement parlants. Ils décrivent des réserves, domaines et métairies dépendant du fief, et concernent la plupart du temps des lieux donnés encore repérables et même souvent sélectionnables par le chercheur de l'Inventaire. Les archives seigneuriales peuvent aussi renfermer des terriers, véritables mines d'informations topographiques, des plans de terres ou de bâtiments et, plus exceptionnellement, des descriptions ou notes de la main même du seigneur, soucieux de conserver une mémoire précise de ses biens. A ce sujet, l'histoire des archives du seigneur des Issards est assez représentative. A la Révolution, avant d'émigrer, Jacques de Dreuille avait caché dans un trou de mur de son château tous ses papiers, avec deux ou trois pièces

d'argenterie. Il voulait surtout mettre à l'abri ses archives soigneusement classées : pièces relatives aux travaux faits à l'église, baux, titres de propriété, descriptions de ses terres et de ses fermes... Cela finit par se savoir et, après une première saisie des biens, les révolutionnaires revinrent. Ils espéraient découvrir un trésor, mais, à part de maigres pièces d'argenteries vite fondues, ils ne trouvèrent que ces papiers et quelques livres. Conservés aujourd'hui aux Archives départementales de l'Allier, ces précieux documents nous apprennent tout sur la vie de ce petit territoire du XVI^e à la fin du XVIII^e siècle.

- 4 La série J, destinée à recevoir les fonds d'archives d'origine privée entrés par voie extraordinaire (dons ou legs, dépôts et acquisitions), peut aussi s'avérer très fructueuse. On y trouve en particulier des chartiers, des archives familiales ou foncières, ainsi que des fonds d'archives de type "économique" qui rendent compte de l'activité artisanale ou industrielle locale. Sont aussi conservés dans cette série des fonds d'érudits locaux des XIX^e et XX^e siècles d'un intérêt certain : il est toujours bon de consulter les travaux des autres, surtout lorsqu'ils fournissent des descriptions de bâtiments détruits ou transformés, ou étudient des habitudes agricoles ou des coutumes rurales aujourd'hui disparues. Les deux petits cahiers aquarellés en couleur et annotés que fit exécuter pour recenser ses biens un propriétaire soigneux à la fin du XVIII^e siècle (1784-1789), et qui se trouvent aux Archives départementales de l'Allier (1 J 145), restent cependant un cas rare et isolé. Ils comportent, notamment pour les communes d'Autry-Issards et de Saint-Menoux, des plans au sol, des coupes et des élévations de fermes ou autres bâtiments, avec leur état, leur nom, le nom des pièces et leur utilisation. J'en présenterai, dans cet article, un certain nombre d'exemples, qui concernent des bâtiments encore en place.
- 5 La série Q, qui regroupe notamment les dossiers relatifs aux biens saisis à la Révolution comme biens nationaux, est aussi d'un grand secours dans l'étude du patrimoine rural. Mais sans doute est-ce déjà une évidence pour beaucoup de chercheurs. Ces dossiers présentent le cadre de vie d'alors : ils donnent, pour chaque bâtiment saisi, sa destination (agricole ou d'habitation), le nom et la fonction de chacune des pièces visitées, tout en décrivant les objets qui les garnissent. Les descriptions révolutionnaires sont particulièrement méticuleuses, d'une précision effrayante même : tout se vendait, rien ne se perdait, même le plus petit bout de ficelle ou la plus misérable culotte de tricot trouée du petit seigneur local ! Elles ressemblent à des photographies en instantané des lieux. Le moindre clou, le moindre pot de fleur de terre vernissée se trouvant dans la cour ou dans un bâtiment est scrupuleusement inventorié. Chaque cochon, chaque plan de salade sont comptabilisés. On entre ainsi dans les lieux à la fin du XVIII^e siècle. Ces lieux qui, justement, on s'en rendra compte sur le terrain, n'ont parfois pas beaucoup changé depuis.
- 6 La série Fi (documents figurés), quant à elle, peut permettre de retrouver, selon les cas, des cartes, plans, gravures, dessins, estampes, photos et cartes postales de terres, sites ou bâtiments. Mais il faut dire que la richesse de cette série est très variable d'une commune à l'autre.
- 7 Quant aux archives religieuses, il pourrait être dommage de les négliger. Aux Archives départementales, on consultera utilement la série G (clergé séculier) et la série H (clergé régulier). Notons que les publications de cartulaires, comme celui de Cluny, peuvent aussi donner des renseignements sur le territoire étudié. On prend conscience, à leur lecture, de l'ancienneté des lieux-dits encore existants et surtout des types de culture, de l'aspect du paysage aménagé par l'homme dès avant l'an mil... Il n'est tout de même pas inutile, ni banal, d'avoir un petit aperçu de l'aspect de la paroisse au X^e siècle ! Pour Autry-Issards,

par exemple, les défrichements avaient déjà commencé et la vigne y était cultivée en 964, et ce n'est que dans le courant du XX^e siècle que cette culture a totalement périclité. Ce type d'information enrichit la connaissance des lieux. Se poser quelques questions sur la toponymie permet aussi de prendre conscience de l'ancienneté des lieux, de leurs qualités et de leurs caractéristiques (terrains humides, caillouteux, couverts de forêts, de garennes, terres riches ou terres incultes...), sans lesquelles une étude sérieuse du bâti ne saurait être envisageable.

- 8 Enfin, rappelons l'existence d'autres séries, bien connues des chercheurs (et sur lesquelles je ne m'étendrai donc pas) dont la consultation doit être systématique : la série O (archives préfectorales concernant l'administration communale) qui fourmille d'informations sur les biens communaux entre 1800 et 1940 et la série P, dans laquelle sont cotés les fameux plans du cadastre napoléonien qui nous sont si familiers.

Intérêt pratique des sources archivistiques en connexion directe avec l'étude sur le terrain

- 9 Après ce que nous avons présenté des sources, leur intérêt pour une étude d'inventaire semble évident. Tout d'abord, en ce qui concerne les dossiers de Généralités communales, qui en sont considérablement enrichis. Documents écrits ou figurés, tirés d'archives paroissiales ou de fonds d'origine privée, tous contribuent à donner du terroir une vision étonnamment précise à travers le temps : état des chemins, ruines, type de champs et de haies, ponts, fontaines, croix, moulins, industries, fourches patibulaires... En feuilletant rapidement divers contrats de métayage au cours de recherches annexes (sur un château ou sur l'église du bourg), on peut relever certains détails utiles et concrets ou tout au moins des dates qui permettront, pour nombre de fermes de la commune, d'en reculer les mentions les plus anciennes bien avant l'époque du plan Napoléon. On aura ainsi, sur le terrain, une approche beaucoup plus juste du territoire, une connaissance des lieux plus fine, aussi modifiés qu'ils aient été par le temps. Des recherches archivistiques préalables ne permettent pas uniquement de s'imprégner des bâtiments - où se distinguent clairement logis, granges et étables - mais également des éléments annexes : puits, mares, creux, types de cultures, jardins, vergers, vignes, piliers de justice du pays, croix de chemin, sources, fontaines, lieux marécageux ou en friche... Une fois sur le terrain, on s'aperçoit que les choses peuvent n'avoir pas beaucoup changé. Ces recherches préalables permettent aussi d'acquérir un vocabulaire local précis, ce qui n'est pas non plus d'un mince intérêt.
- 10 Pour les fermes, justement, les archives permettent de retrouver la dénomination locale précise de tous les bâtiments : *gêlinier* (poulailler), cellier, pressoir, bergerie, étable à bœufs, étable à vaches. Le nom, la destination des bâtiments et leur distribution intérieure sont ainsi mieux connus, de même que la fonction et le nom de chacune de leurs pièces, tant pour les parties réservées aux bêtes, au matériel agricole et aux récoltes, qu'à celles destinées aux humains. Les matériaux de construction des toitures sont précisés : chaume pour les bâtiments agricoles, tuile plate pour les logements. Les abords ne sont pas oubliés : la cour est décrite, avec sa topographie, son utilisation, et même parfois sont décor. Les jardins, les chènevières et les vignes qui entourent la ferme sont aussi mentionnés. Dans les textes, le cheptel et les hommes, leurs occupations et leur nombre sont souvent évoqués, donnant encore davantage de vie à ce monde rural

aujourd'hui évanoui. On assiste aux travaux et aux jours, et, devant les bâtiments actuels, tout un monde semble revivre sans peine.

- 11 Comme tous les bâtiments (châteaux, manoirs, églises...), les fermes ne sont que rarement d'une construction homogène. Il y a certes quelques ensembles construits en une seule campagne de travaux au XVIII^e, XIX^e ou XX^e siècle. Mais, dans la grande majorité des cas, le chercheur est confronté sur le terrain à une série de bâtiments disparates, les plus anciens logis étant remplacés par d'autres et déchus au rôle d'étable, puis de ruine. Une étude typologique peut donc souvent s'avérer vaine, et même surtout fautive. L'enquêteur est alors tenté d'abandonner à leur sort ces bâtiments remaniés par les exploitants agricoles au cours des siècles, et dont la beauté et l'harmonie ont souvent disparu. Pourtant, ils possèdent parfois une richesse d'information étonnante et insoupçonnée, pour peu que l'on se penche sur les différentes phases de leur construction ou des remaniements qui les ont affectés. C'est en effet dans ces domaines (terme utilisé pour les grosses fermes du canton de Souvigny) que l'on trouve encore des logis ou des bâtiments agricoles du début du XVII^e, du XVI^e, et même très souvent de la fin du XV^e siècle. Architecture modeste, rurale, bâtiments moins prestigieux que les châteaux ou églises si abondamment conservés en comparaison, ils sont bel et bien oubliés, et en grand péril de destruction. Souvent, ce ne sont plus que quatre murs défigurés, une porte, une fenêtre, un évier... C'est justement le rôle de l'inventaire que de les étudier et d'en conserver la mémoire, à défaut, malheureusement, de pouvoir les protéger. Le relevé des mentions anciennes dans les actes concernant la paroisse ou la seigneurie, l'étude des plans antérieurs au cadastre, permettent, une fois sur le terrain, de déterminer beaucoup plus facilement et rapidement les différentes périodes de construction d'une ferme. Au vieux logis délaissé en remise se sont adjointes des générations de maisons toujours plus neuves, de granges plus grandes, jusqu'aux récents et immenses hangars de tôle et de sapin témoins de l'évolution des pratiques agricoles. C'est avec l'acuité et la curiosité d'un ancien visiteur qui retrouve le pays après un long voyage que l'œil se pose alors sur ces lieux.
- 12 Evidemment, on peut trouver des mentions très précises d'un bâtiment disparu, et aucune sur un autre en excellent état. Mais la connexion de ces informations n'en demeure pas moins utile. Car la connaissance de l'un éclaire l'autre, s'agissant de constructions contemporaines et situées à peu de distance. Nous avons cependant ici privilégié les exemples de bâti en lien avec leurs propres archives et n'avons fait exception que pour un intéressant moulin du XVI^e siècle dont il ne reste hélas rien.
- 13 Si l'on prend l'exemple de la commune de Saint-Menoux (actuellement en cours d'étude), beaucoup de renseignements sont fournis à son sujet par les nombreux plans de terre et certaines des exceptionnelles aquarelles annotées de 1789. Les descriptions révolutionnaires faites lors de la vente des biens des émigrés les complètent utilement. Paradoxalement, pour le cas très particulier de cette commune, ces bâtiments parfaitement connus pour le XVIII^e siècle, sont aujourd'hui en grande partie transformés. Nous n'avons donc pu en sélectionner qu'un nombre très restreint. Dans ce cas extrême, une étude sur le passé reste pourtant intéressante. Elle permet parfois de relever certaines périodes de renouveau architectural dans la région ou au contraire de constater un certain immobilisme en la matière : il est intéressant de relever, par exemple, que les bâtiments des fermes figurant sur le cadastre de 1832 figurent déjà, dans leur grande majorité, sur les plans de terre du XVIII^e (vers 1770).

- 14 Nous allons ci-dessous donner quatre exemples d'informations utiles à l'élaboration de dossiers de généralités communales : l'aspect du terroir d'Issards au X^e siècle et les cultures pratiquées à cette époque ; l'état de l'agriculture à Autry-Issards au XVIII^e siècle ; le moulin de Battereau (Saint-Menoux) à la fin du XVI^e siècle ; l'aspect du pays de Saint-Menoux au XVIII^e siècle. Puis nous verrons huit exemples concernant des monographies de fermes : les Amorins ; les Benêts ; le domaine de Joux ; la réserve et le domaine de Lavin ; Mallerai et Provenchères ; la Basse Trolière.

L'aspect du terroir d'Autry-Issards et l'état de l'agriculture (X^e et XVIII^e siècles)

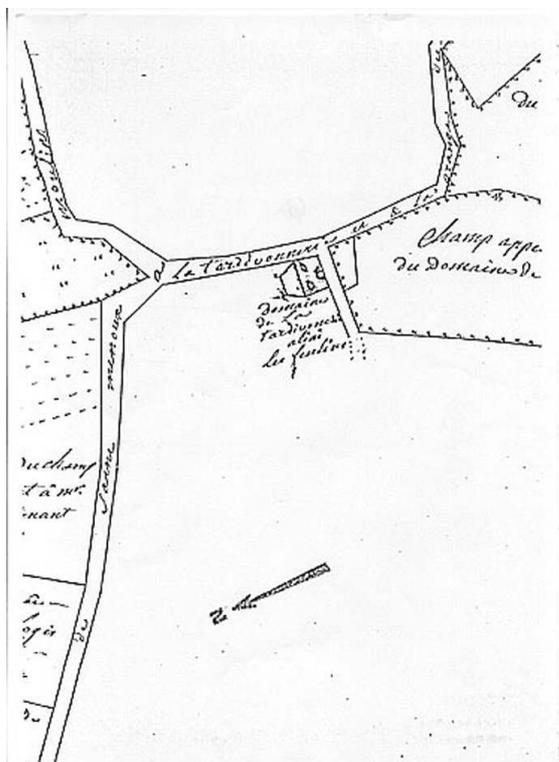
- 15 Grâce aux archives, il est possible d'avoir déjà un aperçu du pays au X^e siècle. La commune d'Autry-Issards est située dans une zone de bocage ancienne, très probablement issue des défrichements clunisiens liés à la présence de l'abbaye de Souvigny à proximité. Dès la seconde moitié du X^e siècle, le fief des Issards a des liens avec Cluny : en 964, Léotardus offre trois *denérées* de vigne situées dans la villa d'Issart au monastère de Cluny, sous l'abbatit de Mayeul. En 971-972, Robert, diacre, donne à l'abbaye ce qu'il possède dans la villa de Long-Issart, c'est-à-dire ferme, vignoble, champs, prés, bois, pièce d'eau et cours d'eau (*case, vinee, campi, prata, silve, aque aquarumque decursus*), et rappelle ce qu'il a donné à Saint-Maurice. Et entre 993-1048, Achard donne à Cluny le tiers de l'église Saint-Maurice, fondée dans la villa des Issarts (*villa Hisartellis*), villa qui reviendra entièrement à l'abbaye à sa mort, avec les serfs et servantes, les prés et vignes, les forêts et les moulins, et toutes les terres cultivées et incultes (*cum servis et ancillis, cum pratis et vineis, cum silvis et molendinis, et cum omni terra culta et inculta*), mais ce dernier don semble ne pas avoir été suivi d'effet¹.
- 16 Les archives procurent aussi une bonne vision d'ensemble d'Autry-Issards au XVIII^e siècle. En 1728, aux dires du curé, " Les fruits naturels consistent en froment, seigle, avoine et orge. Il y a peu de vignes, on s'attache à engraisser des bestiaux, mais le commerce en est petit². " En 1739, le cheptel de la seigneurie d'Issards contient des brebis à viande et à agneaux, orge, seigle, avoine, froment, foin, vin rouge³. En 1777, le terrier d'Issards donne une image relativement riche de ce terroir. C'est une terre humide, avec de nombreux étangs, pêcheries et terres marécageuses où poussent les roseaux (*rouches*). Sources, rifs et ruisseaux y abondent et donnent leur nom aux terres (*La Barbe d'Or*). Les étangs ont tendance à retourner en rouches. Près des maisons, on cultive le chanvre (*chènevières*). Sur les coteaux, on trouve des vignes, qui, elles aussi, ont tendance à disparaître progressivement. Ailleurs alternent prés, terres labourables et pâturages verdoyants. Des haies vives bordées de fossés et soigneusement entretenues divisent les parcelles de terrain. Les chênes, les noyers et les châtaigniers poussent en quantité. Nombreuses sont les tuileries. Le territoire est riche de bois et de forêts (utilisées pour le pacage des cochons), de champs de noyers, de pâtures pour chevaux et bestiaux, de prés dont on fauche le foin ou que l'on laisse envahir par les buissons et les broussailles, de pêcheries. Chemins et sentiers de commodité aux haies vives parfois bordées de chênes mènent aux châteaux, aux villages et aux domaines. L'environnement des maisons est constitué de plantations de chanvre (*chènevières*), de petits jardins entourés de haies vives, de cours et courtils. De vieux chemins disparaissent, des vergers aussi. Anciennes pêcheries comblées, et vieilles mesures sont les témoins des temps passés. Autour des domaines, des villages se sont formés (Tuillière, Rimazoire). Dans le pays, on cultive l'avoine, le seigle et

le froment. On élève brebis, porcs et gelines⁴. En 1656, on fait encore du verjus, les vignes et les pressoirs ne servant pas qu'au vin, mais également à ce condiment largement utilisé dans la cuisine au Moyen Age⁵. Nombreux sont les moulins : moulin de la Pirouette (1654)⁶, moulin de la Trolière (1711)⁷, moulin de Vilban (1777)⁸, moulin de Saint-Maurice (1784-1789), moulin de Boucheron (1881).

Aspect du pays de Saint-Menoux sous l'Ancien Régime (à la fin du XVI^e siècle et au XVIII^e siècle)

- 17 A la fin du XVI^e siècle, le “ moulin de Battereau ”, qui porte déjà ce nom, est un moulin à blé, consistant en : une maison à feu couverte de tuile plate “ dans laquelle est le mouillage, un commencement de fondement de murailles de jardin adjoint à ladite maison, ozine, bief, vide-bief, aisances et appartenances ”. Il joint le chemin tendant du bourg de Saint-Menoux à la Croix Battereau dans le pré de même nom et comprend aussi une “ rue ” permettant de se rendre au lieu-dit de Battereau (2 octobre 1598 / 75 J 31)⁹.

Figure 2



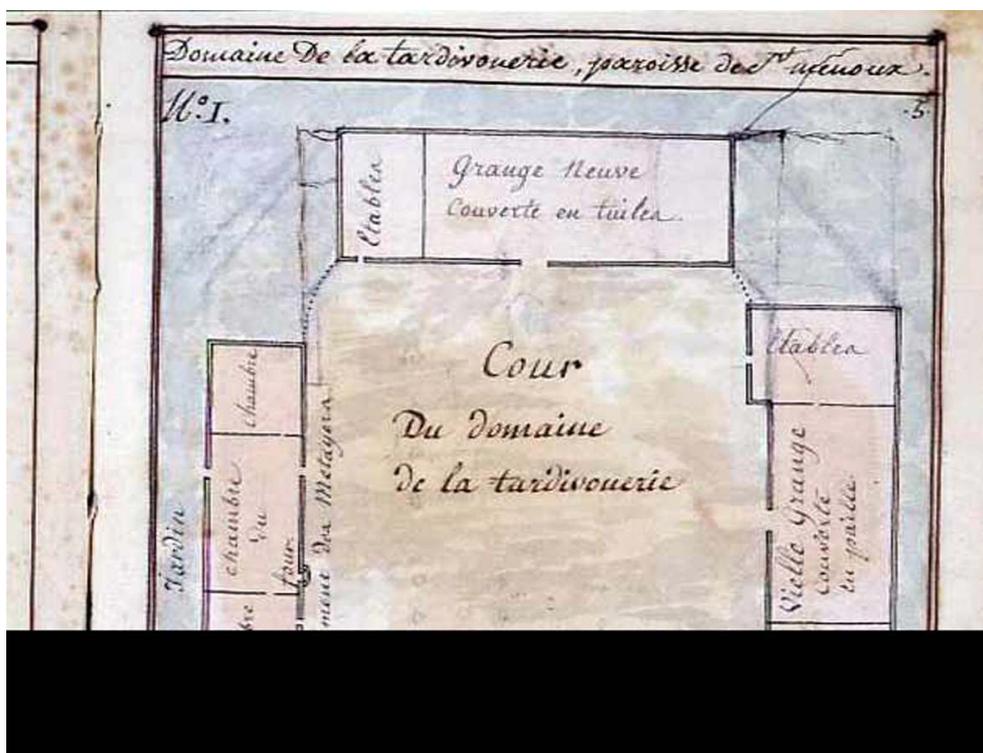
Plan en élévation du domaine de la Tardivonnerie à la fin du XVIII^e siècle. (Original du plan des hypothèques du terrier de Saint-Maurice en la paroisse de Saint-Menoux, aquarelle et encre sur papier, fin XVIII^e. A. D. Allier. 3 Fi 127)

Tirage de plan © A. D. Allier, décembre 2003

- 18 Pour la fin du XVIII^e siècle, la vision d'ensemble du pays de Saint-Menoux est beaucoup plus riche (**fig. n° 2**). Les haies séparant les prés de l'abbaye sont faites d'épine et de saules (21 novembre 1781)¹⁰. Il reste encore des vignes, mais certaines, déjà, sont devenues labours (28 oct. 1753)¹¹.

- 19 Durant l'été 1796, voici à quoi ressemble la seigneurie de Lépaud, avec sa terre et ses domaines (1 Q 1631)¹². Les logis sont couverts de tuiles plates, parfois de paille, leurs dépendances de chaume. Certains sont tous neufs, d'autres bien vieux. La cour est bordée d'une grange et de plusieurs étables, un jardin est situé à proximité. Etangs et plans d'eau abondent. Le château, ou maison de maître, est en bon état, et contient chambres hautes et basses, cuisine, boulangerie et cave. Clos de mur, il se compose aussi de bâtiments annexes, basses-cours et vigne. Il est cependant abandonné au fermier. On utilise la pierre taillée pour le château, les moellons pour les fermes. Ces dernières sont riches en bœufs de labour, taureaux, vaches, veaux, cochons, jument, moutons. Leurs étangs regorgent de carpes et de tanches. On trouve en abondance du bois de chauffage. On fait pousser, entre autre, du seigle et du froment.

Figure 3



Plan à terre du domaine de la Tardivonnerie, dessin à la plume aquarellé, 1784-1789 (A. D. Allier, 1 J 245)

Phot. Inv. R. Choplain et R. Maston © Inventaire général, ADAGP, 2003

- 20 Les plans de terres (série Fi) (**fig. n° 3**) présentent une vue aérienne de ce territoire. Prés, rouches, nombreuses fontaines et sources, “ creux ”, places et chènevières, moulins, croix de chemins, domaines et locateries disséminées dans la campagne, ruines délabrées de masures et de vieux châteaux, perchées sur des mottes dont les fossés se comblent, défilent sous nos yeux...¹³ Le chemin menant de Saint-Menoux à la seigneurie de Bigut (actuellement commune d'Autry), comporte un “ terrain vain et vague ” assez grand, entre les domaines de la Côte à la Mort et de Nusy. Un fossé d'eau assez large, situé au milieu de ce terrain, ainsi qu'une fontaine visiblement maçonnée, laissent deviner que le terrain est très humide.

Les Amorins (Autry)

Figure 4

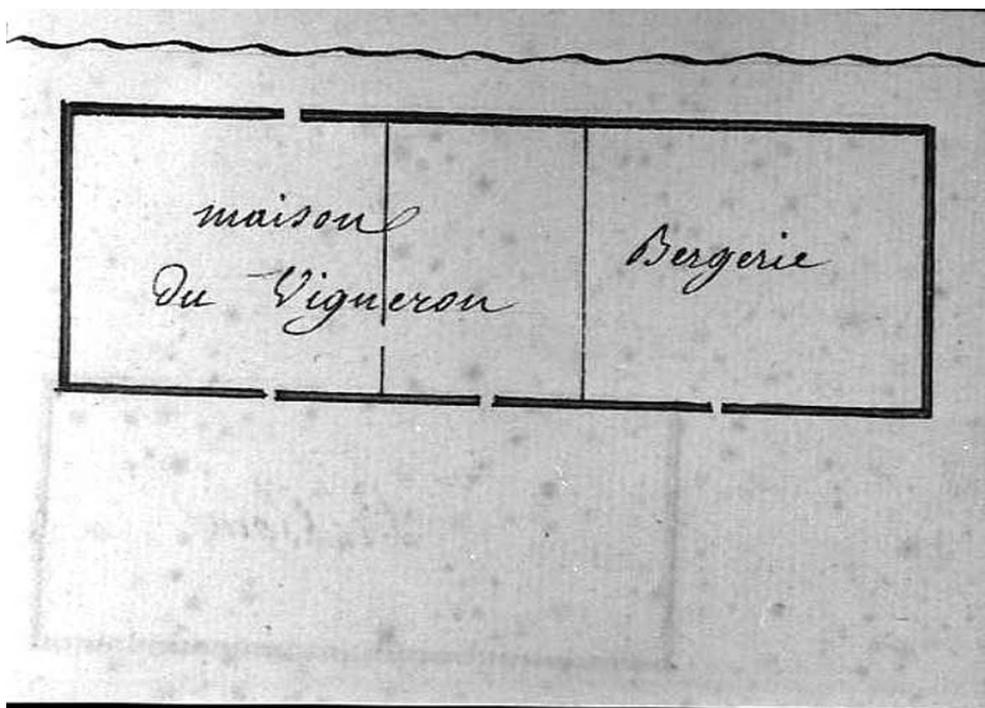


Vue cavalière des bâtiments du domaine des Amorins, dessin à la plume aquarellé, 1784-1789 (A. D. Allier, 1 J 245)

Phot. Inv. R. Choplain et R. Maston © Inventaire général, ADAGP, 2003

- 21 Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les Amorins constituent l'un des deux domaines dépendant du fief de la Trolière. Une description de 1677 précise qu'il comprend deux maisons à feu avec greniers, couvertes de tuiles. Cellier, granges et étables sont en revanche couverts de paille. Ce domaine vinicole possède alors une cour, des jardins, et "quarante-deux œuvres de vignes"¹⁴.
- 22 Deux aquarelles de 1796 donnent l'aspect des bâtiments à cette date (fig. n° 4). Une des deux maisons à feu est dessinée en élévation et l'autre en plan. La vue cavalière donne trois bâtiments de taille décroissante, dont le premier et le dernier sont pourvus de cheminées. La couverture est en tuile plate.

Figure 5



Plan à terre des bâtiments du domaine des Amorins, dessin à la plume aquarellé, 1784-1789 (A. D. Allier, 1 J 245)

Phot. Inv. R. Choplain et R. Maston © Inventaire général, ADAGP, 2003

- 23 Le plan à terre présente un logis de vigneron simple en profondeur, à bâtiment en ligne avec bergerie accolée (fig. n° 5). Il se pourrait que le plan en élévation représente l'édifice que nous voyons aujourd'hui modernisé, plus grand et plus complexe. Dominant un coteau ensoleillé, le domaine était encore entouré de vignobles en 1881.

Figure 6



Les Amorins : vue générale de trois quarts droit depuis le sud-ouest
 Phot. Inv. R. Choplain et R. Maston © Inventaire général, ADAGP, 2002

- 24 Le bâtiment ancien conservé sur le site semble antérieur au XVIII^e siècle, et plus tardif que le XVI^e siècle (fig. n° 6). Il pourrait donc dater du XVII^e siècle. La cheminée du logis est très proche de celle de la cuisine d'Ardenne (Autry-Issards), bâtiment qui porte la date de 1623. Les murs sont en moellons de calcaire partiellement enduit, les encadrements en grès. Le four, ouvrant dans le logis, s'appuie au pignon sud et abrite également un poulailler. La bergerie se trouve à l'opposé. Une porte d'accès au comble est percée dans le pignon nord. Une ferme à bâtiments en ligne, non étudiée ici, a ultérieurement été construite de l'autre côté du chemin pour remplacer l'ancienne habitation, sans doute dans un souci de modernisation qui a permis de préserver cet habitat, devenu dès lors bâtiment agricole isolé.

Les Benêts (Autry)

- 25 De nombreux textes font revivre ce domaine¹⁵. Lieu mentionné en 1507, il est désigné sous le terme de “village” en 1653, et cité comme domaine dépendant du fief d'Issards en 1654. A cette époque, les toitures des bâtiments sont couvertes de chaume (gluys). En 1772, des haies vives clôturent les prés et les champs¹⁶. Le cheptel est varié (vaches, taureaux, bœufs, jument, cochons et moutons, poulets, oies, dindonneaux)¹⁷. Outre l'élevage, on cultive le blé et le foin, mais pas la vigne¹⁸. En 1777, le domaine comprend une maison, une grange, une cour et un courtilage, ainsi qu'un étang. S'y adjoint une locaterie, composée de deux maisons. (fig. n° 7) Une brève description des bâtiments du domaine au 10 juillet 1793 apporte encore des précisions : “...une maison pour loger le

collon, composée de deux chambres, deux granges, un bergerie, sept étables, la cour et deux petits jardins... ” (A. D. Allier. 1 Q 864). En 1832, un four isolé est encore visible.

Figure 7



Les Benêts : vue générale du logis

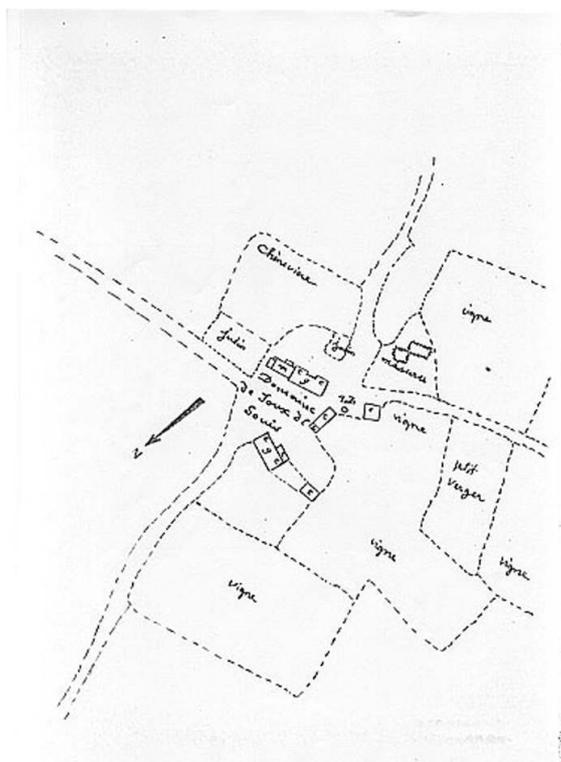
Phot. Inv. R. Choplain et R. Maston © Inventaire général, ADAGP, 2002

- 26 Le logis actuel (**fig. n° 7**), du XVIII^e siècle, comprend trois travées. Les encadrements sont en grès. La toiture à longs pans est couverte en ciment. Une souillarde est accolée au pignon nord. Sur l'autre pignon, un escalier extérieur mène au comble. Deux granges étables plus récentes ayant sans doute remplacé celles du XVIII^e siècle disposées au même endroit, sont situées en face du logis, de l'autre côté de la cour.

Le domaine Joux (Saint-Menoux)

- 27 Depuis fort longtemps simple domaine, Joux était cependant autrefois un petit fief : un logis à étage remanié et un modeste logis bas en ruine datant du Moyen Age en sont les seuls témoignages actuels¹⁹. L'endroit est habité de longue date : un tumulus de l'âge du bronze a été fouillé entre ce lieu-dit et celui, situé plus au nord, de la Forêt, et les restes d'une implantation gallo-romaine furent découverts sur le site même de Joux.

Figure 8



Plan à terre du domaine de Joux, dessin de l'auteur d'après *Plan des terres du château de la Forêt et des environs, vers 1770* (A. D. Allier. 2 Fi 82).

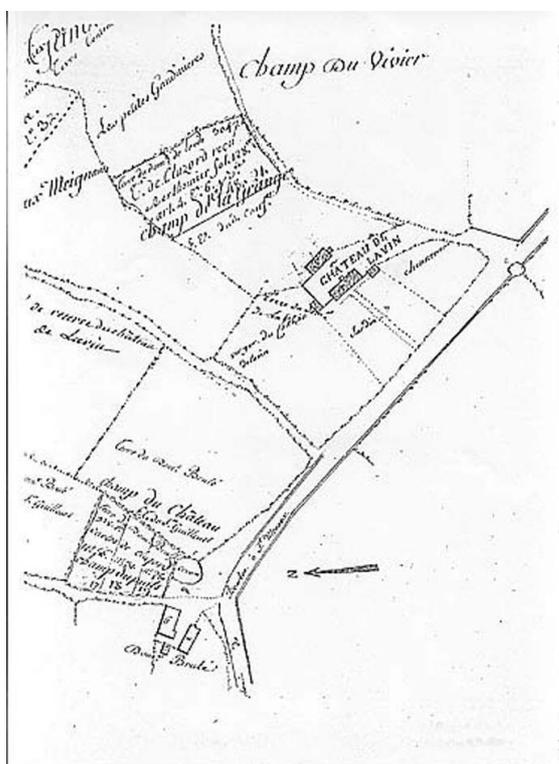
- 28 Malgré l'interdiction de photographier les lieux, nous avons pu étudier en détail ce gros domaine qui dépendait de la seigneurie de Souys. Les bâtiments, très transformés, sont pratiquement tels qu'ils figurent sur un plan de terre particulièrement précis dessiné vers 1770²⁰ (**fig. n° 8**).
- 29 Deux remontent à la fin du XV^e siècle. Le logis noble, fort modeste, ressemblait à une maison de bourg. Il n'a conservé qu'un de ses pignons d'origine, avec une fenêtre haute et les traces d'arrachement d'un four ouvrant dans le logis. Un peu plus loin, dans la cour ouverte, qui est en fait un croisement de chemins, subsiste une petite maison de la fin du XV^e siècle. Bien que transformée en étable dès 1770, elle a conservé ses quatre murs, le montant gauche de la porte de façade, dans l'angle gauche du mur gouttereau, une petite fenêtre carrée accolée et une fenêtre éclairant le comble. Il s'agit là d'un logis de ferme de taille extrêmement modeste : c'est ce qui en fait tout l'intérêt pour l'étude du patrimoine rural.
- 30 Tel qu'il se présente vers 1770 sur le plan de terre étudié, le domaine n'est pas très différent de ce qu'il est aujourd'hui. On voit l'ancien logis noble (m) avec son four accolé à l'Est, et une excroissance (porche ?, appentis ?, étable à poules ?) au sud. Y était accolée une grange encadrée de deux étables (e), aujourd'hui remplacée par un logis postérieur à 1832. Au sud de la maison, on trouve un jardin et une grande chènevière, plus un autre jardin à l'est. Un verger qualifié de "petit verger" est situé plus loin, à l'ouest des bâtiments. En face, dans la cour ouverte, il y a une autre grange étable encore intacte, qui ne semble pas antérieure au XVIII^e siècle, mais qui existait en 1770. Elle a été prolongée à l'ouest après 1832 pour être agrandie. L'actuelle porcherie remplace d'anciennes étables

longilignes, sans doute de même fonction. Le puits était situé à côté. La petite maison de la fin du XV^e siècle est indiquée en tant qu'étable. En face d'elle, de l'autre côté du chemin, au sud, sont notées des "masures", sans doute déjà très délabrées, aujourd'hui détruites en totalité. Ce domaine, situé sur une hauteur, était manifestement principalement vinicole. Toutes les terres qui l'entourent portent des noms évocateurs : "Vigne du domaine, La vigne, La vigne, Champ de la vigne...". Sans doute y pratiquait-on cette culture dès l'époque gallo-romaine.

Réserve et domaine de Lavin (Saint-Menoux)

- 31 En 1794, Lavin comprend un domaine et une seigneurie appartenant à un prêtre. Cette dernière est nommée réserve ou parfois plus pompeusement château. En fait, elle ressemble surtout à l'époque à un domaine agricole assez modeste. C'est à ce titre qu'elle est ici présentée, étant intéressante pour la description qui en est faite à la fin du XVIII^e siècle, particulièrement évocatrice de la vie rurale à cette époque.

Figure 9



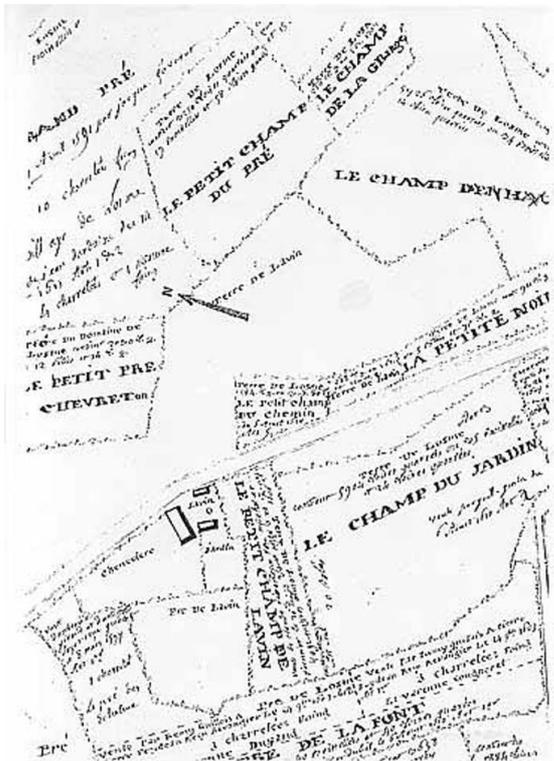
Plan à terre de la réserve de Lavin (*Plan des terres du domaine brûlé dépendant du fief de Lavin, encre et lavis sur papier, vers 1776. A. D. Allier. 3 Fi 130*)

Tirage de plan © A. D. Allier, décembre 2003

- 32 Un plan à terre de la réserve de Lavin (**fig. n° 9**), dessiné vers 1776, représente le château avec sa cour et ses bâtiments annexes (une étable et sans doute la chapelle), le jardin avec son allée centrale, le verger et la chènevière. Une description de ces lieux en 1794 en précise encore l'aspect. A côté de la cuisine se trouve une chambre avec cabinet attenant contenant deux petits lits. Les chambres hautes sont meublées de très vieux coffres de chêne ferrés, et possèdent également des cabinets attenants. La chapelle a "de quoi dire

la messe”. La grange est remplie de foin et de paille ; la charrette du cheval et autres outils agricoles y sont rangés. Lavin compte aussi une écurie, une cour et un jardin où se trouvent “ dix-huit pots de terre noire et josne pour fleurs ”. Une charmille complète agréablement les lieux²¹. L'estimation des bestiaux en cette même année est maigre : “ une vieille vache avec son veau, un cheval et une chèvre... ”.²² Mais la description du jardin est pleine de saveur : “ Ensuite nous étant transportés... dans le jardin qui joint à la maison, nous l'avons trouvé emblavé de pois, d'arnicots, de choux, d'oignons, de bettes, raves, de sallade, de pommes de terre, d'artichaut, garni d'espaliers qui ont un peu de fruits, de pechers à tous vent, de deux pieces de terre de froment...orge, lin²³. ”

Figure 10



Plan à terre du domaine de Lavin (*Plan des domaines de Losme appartenant à Renaud de Boisrenaud, fin XVIII^e* (A. D. Allier. E 1728 1)

Tirage de plan © A. D. Allier, décembre 2003

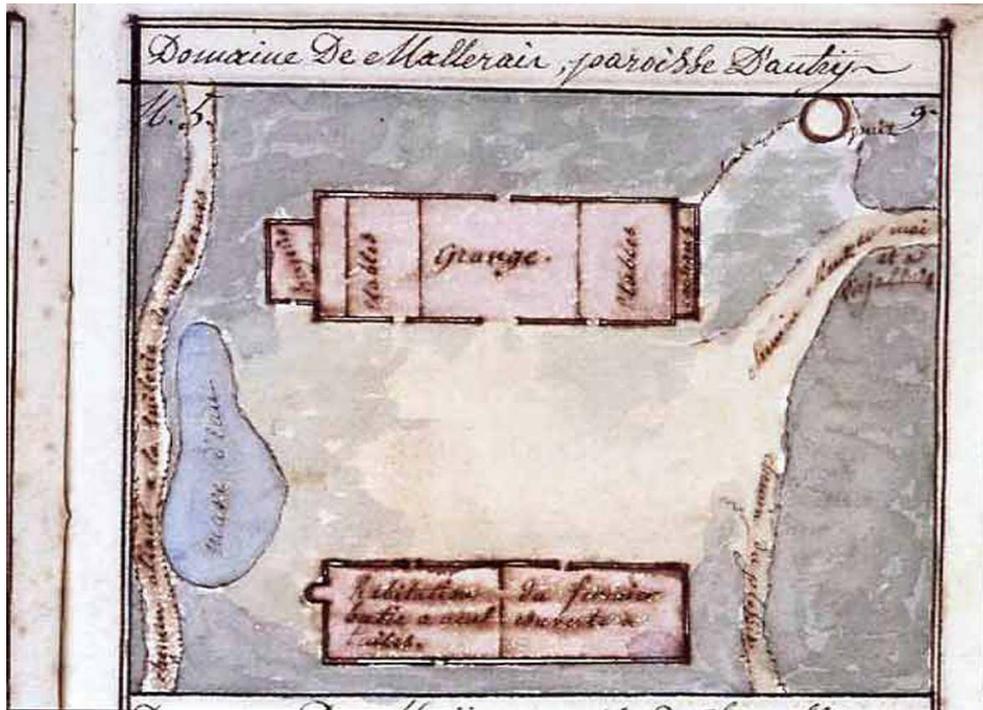
- 33 Le plan à terre du domaine de Lavin (**fig. n° 10**) permet de se faire une idée d'une ferme caractéristique de cette fin de XVIII^e siècle. Autour d'une cour avec puits central, un logis, une grange étable et une petite étable dont la fonction n'est pas précisée forment le domaine situé en bord de route. Une chènevière et un jardin complètent l'ensemble.

Mallerai (Autry)

- 34 Ce domaine, qui existe encore, est précisément décrit par un texte de 1764 et par un plan à terre à l'aquarelle de la fin du XVIII^e siècle.
- 35 En 1764, Mallerai appartient à Michel Dosche, bourgeois de Moulins²⁴. Le logis comprend deux chambres. Les étables et écuries sont conçues pour un cheptel varié et précis. Ainsi, il y a une petite étable à volaille attenante à la maison, comme on peut en voir encore de

nos jours, deux écuries, et “ une grange et étable ” (grange étable). Les toitures sont couvertes de paille ou de tuile. Le domaine possède four, puits, cour, courtilage, jardin, petite chènevière, creux d'eau et place. Le chemin est de “ haye vive et branches d'arbres entre deux ”. Le domaine comprend aussi un bois et une tuilerie.

Figure 11

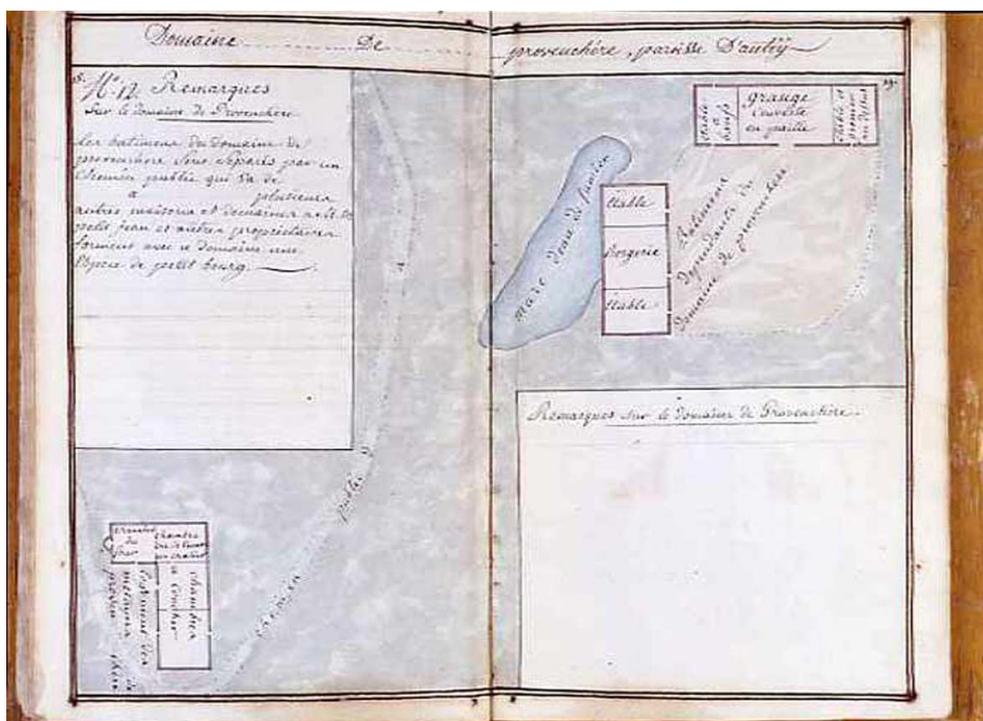


Plan à terre du domaine de Mallerai, dessin à la plume aquarellé, 1784-1789 (A. D. Allier, 1 J 245)
Phot. Inv. R. Choplain et R. Maston © Inventaire général, ADAGP, 2003

- 36 L'aquarelle (**fig. n° 11**) de la fin du XVIII^e siècle est bien détaillée. Au centre se trouve la cour. Le logis fait face à la grange, à gauche la “ mare d'eau ”, à droite un peu en retrait, le puits rond. Tout autour, des chemins. Le logis est simple en profondeur, avec deux pièces dont la chambre du four. Il porte la mention : “ habitation du fermier batie à neuf couverte à tuiles ”. En face, la grange étable. Une petite porte arrière est percée à l'opposé de la grande entrée de la remise notée “ grange ”. A gauche, et à droite, deux étables transversales. Sur un pignon s'appuie la bergerie, sur l'autre la porcherie.

Provençères (Autry)

Figure 12



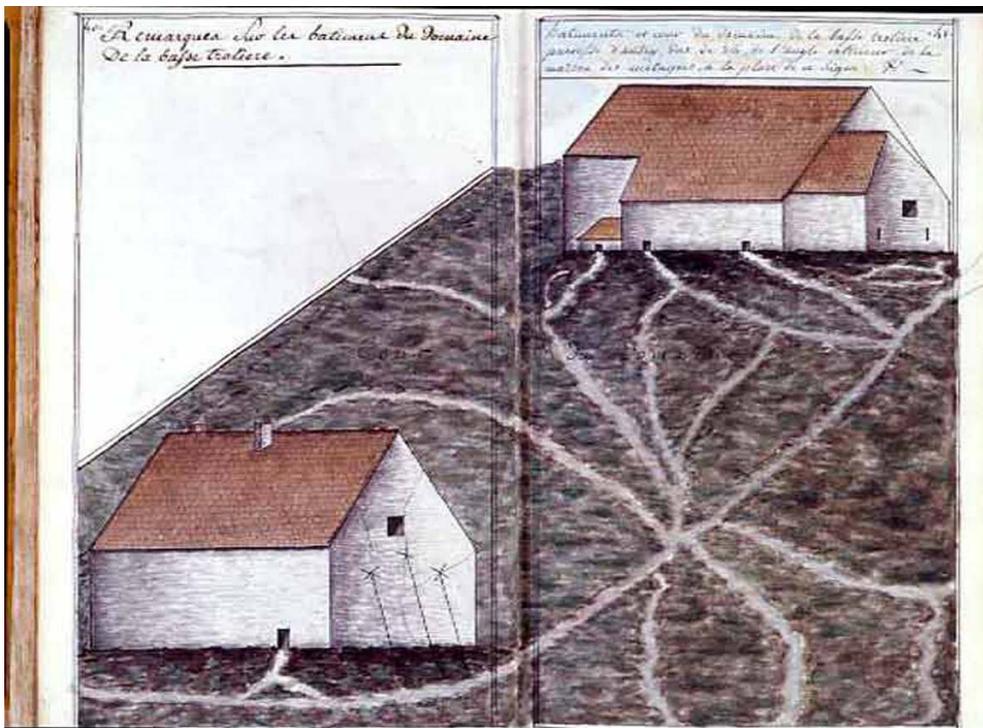
Plan à terre du domaine de Provenchères, dessin à la plume aquarellé, 1784-1789 (A. D. Allier, 1 J 245)
 Phot. Inv. R. Choplain et R. Maston © Inventaire général, ADAGP, 2003

- 37 On possède à la fois un texte et une aquarelle de ce bâti encore existant, mais très transformé (fig. n° 12).
- 38 Le domaine appartient comme Mallerai à Michel Dosche, bourgeois de Moulins en 1764²⁵. Les bâtiments consistent “ en une maison dans laquelle il y a deux chambres basses et chambre de four à côté de ladite maison ”. Donc le logis est en rez-de-chaussée, avec deux pièces seulement. Le four se trouve dans un bâtiment proche. Là encore, les étables sont prévues pour des fonctions précises, avec notamment une “ étable à poulet ” attenante à la bergerie. Ces bâtiments sont couverts de tuile ou de chaume. Il y a en outre dans “ une grange couverte partie à paille partie à thuille, les etableries des bœufs et vaches ”. Le domaine possède cour, courtilage, chènevière, vignobles et pêcherie.
- 39 Sur l'aquarelle de la fin du XVIII^e siècle, une note précise que “ Les batiments du domaine de Provenchère sont séparés par un chemin public qui va de... à plusieurs autres maisons et domaines à M. Petitjean et autres propriétaires formant avec ce domaine une espèce de petit bourg. ” Sur le plan à terre, on voit que le logis est situé d'un côté de la route, les bâtiments agricoles de l'autre. Il est dit “ logement du métayer de Provenchères ” et forme une équerre avec la “ chambre du four ”. Il comprend une “ chambre où se trouve un escalier ” et deux pièces, simples en profondeur, notées “ chambres à coucher ”. De l'autre côté de la route, une grande “ mare d'eau de fumier ” baigne les murs de la “ bergerie ”, à laquelle s'ajoutent encore deux étables latérales séparées d'elle par une cloison. Ces bâtiments agricoles sont complétés par une grange étable avec remise centrale (“ grange couverte en paille ”) et deux étables (“ étable à boeufs ” et “ étable et grenier au-dessus ”).

La Basse Trolière (Autry)

- 40 Le bâtiment, aujourd'hui très ruiné, n'est pas sélectionnable dans le cadre d'un inventaire, mais nous l'évoquons ici car il est connu tout à la fois par quatre aquarelles (**fig. n° 13**) et par un texte ancien.
- 41 “ ...plus la maison et domaine de la Basse Trolière consistant en chambre, boulangeries, greniers dessus, granges, étable, estables, estableries, cour, courtiliages, jardins, chenevière, constituant pour le tout six boissellées et trois. Le tout couvert à thuille plate ²⁶ ... ” (**fig. n° 14**).
- 42 Les quatre aquarelles de la fin du XVIII^e siècle présentent successivement tous les bâtiments constituant le domaine (**fig. n° 15**).

Figure 13



La Basse Trolière : vue cavalière générale du logis et de la grange, dessin à la plume aquarellé, 1784-1789 (A. D. Allier, 1 J 245)

Phot. Inv. R. Choplain et R. Maston © Inventaire général, ADAGP, 2003

Figure 14



La Basse Trolière : vue générale du logis du côté des champs
Phot. Inv. R. Choplain et R. Maston © Inventaire général, ADAGP, 2002

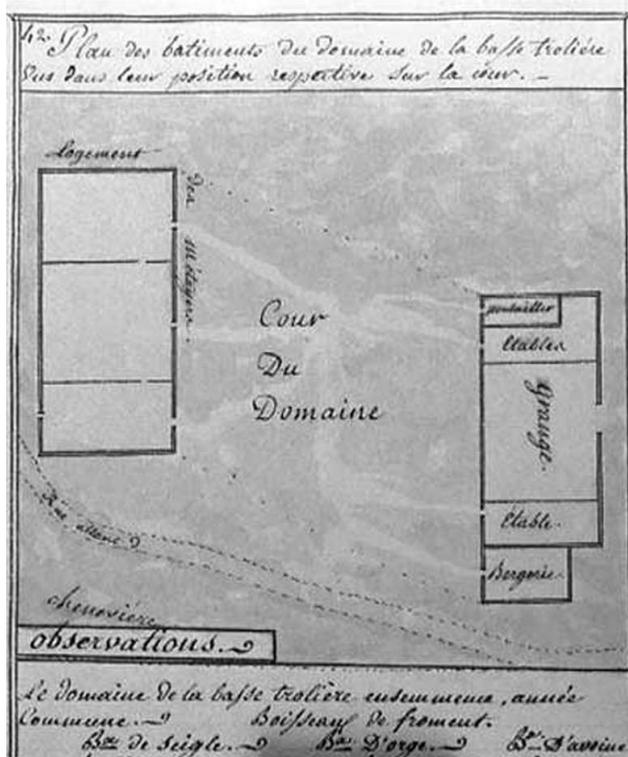
Figure 15



La Basse Trolière : vue générale de la grange du côté de la cour
Phot. Inv. R. Choplain et R. Maston © Inventaire général, ADAGP, 2002.

- 43 On trouve d'abord une vue cavalière générale du logis et de la grange, que l'on peut comparer au bâti existant, ainsi que le plan à terre (**fig. n° 16**).
- 44 La vue du logis du métayer du côté de la cour (**fig. n° 17**) peut aussi être comparée au bâti actuel.
- 45 Même chose pour la vue arrière de la grange du côté des champs (**fig. n° 18**).

Figure 16



Plan à terre du domaine de la Basse Trolière, dessin à la plume aquarellé, 1784-1789 (A. D. Allier, 1 J 245)

Phot. Inv. R. Choplain et R. Maston © Inventaire général, ADAGP, 2003

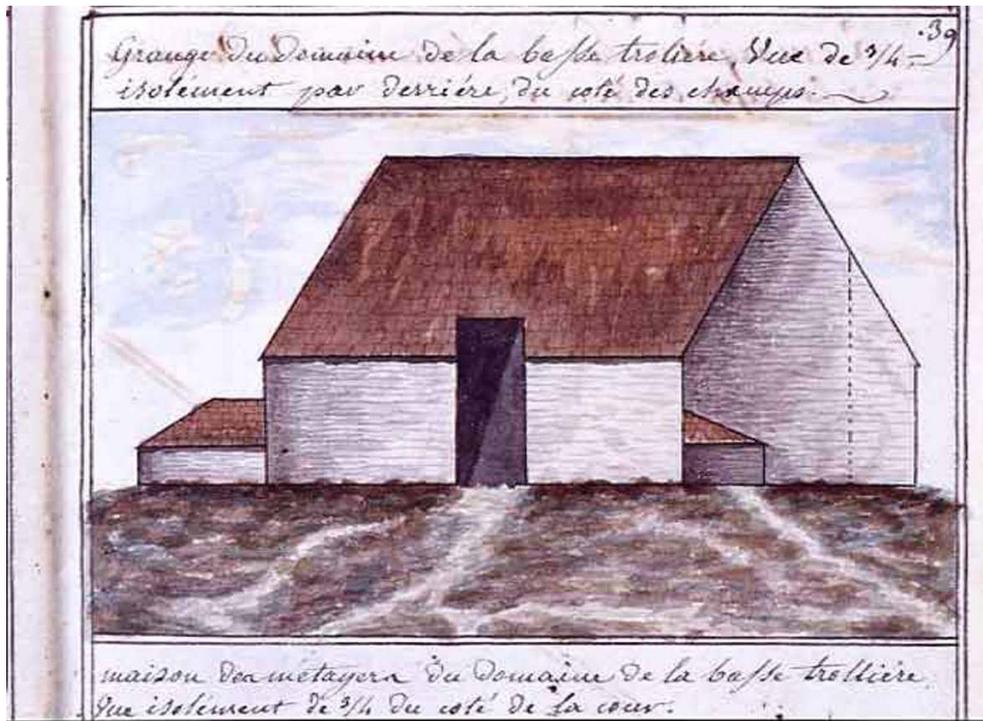
Figure 17



La Basse Trolière : vue cavalière du logis du métayer du côté de la cour, dessin à la plume aquarellé, 1784-1789 (A. D. Allier, 1 J 245)

Phot. Inv. R. Choplain et R. Maston © Inventaire général, ADAGP, 2003

Figure 18



La Basse Trolière : vue cavalière arrière de la grange du côté des champs, dessin à la plume aquarellé, 1784-1789 (A. D. Allier, 1 J 245)

Phot. Inv. R. Choplain et R. Maston © Inventaire général, ADAGP, 2003

- 46 Les bâtiments sont aujourd'hui les mêmes. Le logis (XV^e siècle ou début du XVI^e siècle) présente toujours les mêmes lézardes laissant présager un effondrement depuis longtemps imminent ! Ce "logement du métayer" est composé de trois pièces simples en profondeur. En face, dans la cour, la grange étable, dont la porte principale est située à l'opposé de la cour. La remise ("grange") est flanquée d'étables : à gauche les "étables" et un "poulailler", à droite une "étable" plus étroite. Contre le pignon droit s'appuie une bergerie. Etables, poulailler et bergerie donnent sur la cour, à l'inverse de la grange qui est ouverte sur les champs.

NOTES

1. *Cartulaire de l'abbaye de Cluny*. Bibl. nat. de France, n. acq. lat., 1497 : *Chartes de l'abbé Mayeul*. Copie de la fin du XI^e siècle entreprise par l'ordre d'Odilon, abbé de Cluny de 994 à 1049. Chartes numéros 265 (mai 964) et 539 (juin 971 ou 972) : les plus anciennes mentions d'Issards [cité dans Bruel A., *Recueil des chartes de Cluny*, Paris, 1876, tome II, N° 1178, 1317 et 2102 ; Côte L., *Histoire du prieuré de Souvigny*, Crépin-Leblond, Moulins, 1942, p. 412 et Fazy M., *Les Origines du Bourbonnais*, Imprimerie du Progrès de l'Allier, Moulins, 1924, t. I : *Catalogue des actes concernant l'histoire du Bourbonnais jusqu'au milieu du XIII^e siècle. Régeste des documents narratifs*, p. 82, n° 56 et p. 112, n

° 102.

N° 265 : “ ...in villa que dicitur Exartus. Data mense maio, anno X Hlotharii regis...”

N° 539 : “ in villa que dicitur Longus Exartus. Sunt autem ipse res, videlicet case, vinee, campi, prata, silve, aque aquarumque decursus...datavit feria VI, mense junio, anno XVIII regnante Lothario rege.”

Cartulaire de l'abbaye de Cluny. Bibl. nat. de France, n. acq. lat., 1498 : *Chartes de l'abbé Odilon*. Ecrit sous l'abbé Hugues (1049-1109). Charte numéro 22 (993-1048) : évocation de la villa des Issarts et de l'église Saint-Maurice vers 1017-1018. [cité dans Bruel A., Fazy M.]

N.° 22 : “ ...hoc est terciam partem unius aecclesie in honore sancti Mauritii dedicate, ut ab odierna die predicti loci habitatores teneant, sine ullo contradicente. Villam vero Hisartellis, in qua hec aecclesia fundat est... cum servis et ancillis, cum pratis et vineis, cum silvis et molendinis, et cum omni terra culta et inculta...”

2. “ Inventaire de l'église d'Autry par le curé Claude Charrus en 1728 ”, cité uniquement dans Moret J.-J., qui donne ici la publication partielle des registres paroissiaux non déposés aux A. D. Allier (*Notes pour servir à l'Histoire des Paroisses bourbonnaises du XVI^e siècle à la Révolution*, Crépin-Leblond, Moulins, *Deuxième Période : du XVI^e siècle à la Révolution. Deuxième partie : Paroisses qui dépendaient de l'Archevêché de Bourges*, tome III, 1913, p. 25-36).

3. “ Baille de la terre d'Issard a Hugu Renaud 1739 ”. Verso : “ Extrait d'un bail de ferme de la terre et seigneurie des Issard reçû Colin notaire royal à Souvigny le 22 avril 1739 ”. [c'est donc une copie] “ Par devant les notaires roiaux résidens en la ville de Souvigny soussigné, fut present Mre Jacques de Chauvelling, chevalier, seigneur de Richemont, Liziere et autres lieux, tuteur legitime et administrateur et ayant la gard noble du sieur son fils et de defunte dame Jeanne de Dreuille son epouse, stipulant tant en son non qu'en susdite qualité de tuteur, demeurant en son chateau de Richemont. Lequel audit nom a delaisié par ces presentes a titre de ferme et prix d'argent pour six années entières et consécutives qui commenceront aujourd'huy pour finir a pareil jour de l'année 1745. A Hugue Renaud et Marie Melionnet sa femme. C'est à savoir ladite terre et seigneurie d'Issard et toutte ses dépendances y compris ce qui en a été cidevant affermé, et tous les bestiaux de ladite terre fort de la basse-cour du chateau et autres qui sont dans les dependances de la même terre, sans aucune réserve si ce n'est de la salle et des deux chambres hautes du chateau. Tous lesquels gros bestiaux, non compris dans les fermes particulière cidevant faittes de cinq domaines dépendant de ladite terre et seigneurie d'Issard, ont été estimés entre les parties a titre d'apressiation a la somme de treize cent vingt deux livres trois sous six deniers et la quantité de vingt une brebis et demie, dont dix de viande et le reste garnies de leurs agneaux de l'année, tous lesquels bestiaux, ou pour la même somme, quantité et nature de bestiaux dont les susdites fermes particulières desdits cinq domaines et locatairies sont chargés. Lesdits preneurs demeureront des a présent chargés pour en laisser autant enfin de la presente ferme de même que de laisser la quantité de soixante et seize boisseaux de soigle, vingt deux boisseaux d'orge, s'il ne se trouve point ensemble la même quantité d'orge, les premiers seront tenus en fin de bail de les rendre au seigneur bailleur boisseau par boisseau, et seize boisseaux d'avoine ensemble dans les terres et réserves du château d'Issard, et en outre cinq boisseaux de froment et six boisseaux de soigle en la metairie de la Fouetière ainsi les dites semailles sont actuellement faitte et non compris celle desdits domaines affermés ainsi qu'elle sont en privé par les beaux et dont les preneurs demeureront chargés de l'exécution attendu qu'il percevront le prix desdites fermes particulières et jouirront et isseront du tout en bon père de famille pour pouvoir couper aucun arbre ni bois si ce n'est des bois mort et mort bois pour leur chauffage, les outis et harnois de labourage pour leur usage et clature d'héritage de la dite terre. Et pour la perception des cens et devoirs dus à ladite terre qui sont compris en la presente ferme, le seigneur bailleur fera remettre une coppie du terrier et les lièves et reçûs dont ils se chargeront et qu'ils remettront en fin de ferme avec la lieve et reçû qu'ils seront tenus de faire bien et duement affirmé en justice et en cas de besoin ledit seigneur bailleur fera représenter en justice l'original du terrier s'il est requis par les censitaires. La présente ferme faitte pour et

moionnant le prix et somme de dix huit cent livres, deux charrois de foin, un poincon de vin rouge et quarante boisseaux d'avoine ". [A. D. Allier. Série E. Seigneurie d'Issards. Bail de la terre d'Issard à Hugues Renaud (22 avril 1739) : E. 158, liasse (1507-1790)].

4. A. D. Allier. Série E. Droits particuliers et honorifiques appartenant au sgr d'Issards : E 164 (9 mars 1777).

5. A. D. Allier. Série E. Seigneurie d'Issards. Vente par Jean Namys, marchand à Autry, à Jacques de Dreuille, seigneur d'Issard pour le prix de 63 livres de " la moytié d'un chapt [bât.] de grange, dans lequel y a ung pressoir à faire verjus, garny de soustre [foin], moule, et un petit pressoir en forme de cacherat [meule] garny de tous les ustancils.... " (24 juin 1656) : E. 158, liasse (1507-1790).

6. A. D. Allier. Série E. Réparations faites à Dreuille et à Issards (24 juillet 1654) : E 153, cahier (1586-1656).

" Chapitre des reparacions faictes tant à Dreuille qu'Issards. Sixiesme chapitre des despences.

XII : " Plus a Issards pour un prix fait donné a Löys Dupuys, Pierre Bougat et Pierre Michel pour le Moulin de la Pirouette du 24 juillet 1654. A raison de cinquante livres d'argent et vingt boisseaux soigle, mesure Bourbon. Ledict bled en raison de seize sols le boisseau. Le tout revenant a soixante et six livres pour la moitié trente trois livres cy... XXXIII livres.

XXVI : Plus au nommé Dars pour reparations faictes au Moulin de la Piroüette par quittance du XIe may 1652, six livres pour la moitié trois livres cy... III livres. "

7. A. D. Allier. Série J. Echange entre Jean Aubery écuyer sieur de la Trolière et Jean Clavel sieur des Ecalies, conseiller contrôleur au grenier à sel de Moulins (30 mars 1711) : 9 J 85, liasse. On y parle de " l'ouazine du moulin dudit sieur de la Troliere ".

8. Le 6 fév. 1767, le sieur Claude Berthier reconnaît : " Au Champ du Lac une piece de terre dans laquelle ledit Berthier a contruit une maison, grange, ecurie, toit a porceaux, cour, jardin et verger derrière la maison, le tout tenant ensemble, contenant vingt une boissellées joignant d'Orient la place commune du Lac, dans laquelle sont deux petites pêcheries, de Midy le chemin tendant du chateau d'Issard passant devant ladite maison a Souvigny, d'Occident la terre du sieur Besson marchand demeurant en laditte ville de Souvigny, et de Bize le chemin tendant du Moulin de Vilban à Madame des Gouttes à Souvigny qui joint tout du long le verger et ledit jardin (folio 27v°) ". [A. D. Allier. Série E. Droits particuliers et honorifiques appartenant au sgr d'Issards : E 164 (6 fév. 1767)].

9. A. D. Allier. Série J. Originaux d'actes anciens concernant le moulin de Batteau : Fonds Clément, 75 J 31 (XVI^e-XVII^e siècles, parchemin et papier).

10. A. D. Allier. Série J. Propriétés situées paroisse ou commune de Saint-Menoux, dont quelques propriétés de l'abbaye : 1 J 162 (1753-1781). Le bourg de Saint-Menoux comportait une abbaye construite pour vénérer les restes de Menoux, évêque breton itinérant du VI^e ou VII^e siècle, d'origine irlandaise et installé à Mailly (ancien nom du village), au retour d'un pèlerinage à Rome. L'abbaye a été rasée à la Révolution.

11. Voir note précédente.

12. A. D. Allier. Série Q. Vente de Biens nationaux (*Vente de la terre de Lépaud de l'émigré Pierre-Joseph Boisrenaud + Description des immeubles de la terre de Lépaud*) : 1 Q 1631 (14 sept. 1796 + 22 août 1796). Etat des bâtiments du " vieux château ", description des pièces et de leur usage, du jardin, des communs, des domaines et de la réserve qui en dépendent, ainsi que des bestiaux qui s'y trouvent (domaine Paquet, domaine Piquet [Pitié] et les bâtiments des deux domaines de Losme réunis en un seul).

13. Voici des exemples d'informations précises tirées de plans de terre de la paroisse de Saint-Menoux

- *Brûlé (domaine, vers 1776)* : Le domaine comprend maison, grange, étable, jardin, " creux " ... (*Plan des terres du domaine brûlé dépendant du fief de Lavin*, encre sur papier, vers 1776. A. D. Allier. 3 Fi 129)

- *Bruyères (les, vers 1776)* : Le domaine est une ferme à bâtiments distincts. Logis du XVe siècle encore existant. Grange antérieure à 1776 détruite après 1832. Autrefois au bord d'une place avec " creux ", cour ouverte, jardin à l'arrière du logis avec puits, chènevière et grand terrain de vigne. (*Plan de plusieurs héritages sur les rives du Chamaron*, dessin à la plume sur papier, vers 1776. A. D. Allier. 4 Fi 204)

- *Champcou (domaine de, vers 1770)* : " Domaine de Champcou de Souys " : pavillon, colombier, nombreuses maisons, granges et étables, avec une place et une fontaine dite " de Champcou ". [Bâtiments encore existants des XV^e, XVI^e et XVIII^e siècles] (*Plan des terres du château de la Forêt et des environs*, encre sur papier, vers 1770. A. D. Allier. 2 Fi 82)

- *Chante-Alouette (locaterie et fontaine vers 1770)* : Cette petite locaterie est une maison bloc avec four ouvrant dans logis, située dans un grand carré de vignes avec une croix en bord du chemin. La fontaine de Chante-alouette se trouve un peu plus loin (*Plan des terres du château de la Forêt et des environs*, encre sur papier, vers 1770. A. D. Allier. 2 Fi 82)

- *Côte à la Mort (la, 7 août 1773 et fin XVIII^e)* : Représentation du domaine de la Côte, avec sa vigne, son jardin et ses terres. Vue intéressante de la place, humide et bourbeuse, de la Côte à la Mort (ou More), toponyme évoquant l'eau comme " marais ", et non la mort (*Plan d'un terrain vague appelé la place de Neusille*, encre et aquarelle sur papier, 1773. A. D. Allier. 4 Fi 201)

Sur un autre plan, on voit la grande " Place de la coste à la mort " [le mot biffé transformé en " more "], avec un creux d'eau en son milieu. A côté, le domaine de la " Coste à la mort ". C'est une ferme à bâtiments distincts avec logis à petit bâtiment accolé (souillarde ?), grange étable avec une remise encadrée de deux étables et cour ouverte. Ce domaine est situé dans un grand carré de vigne. A côté, un jardin est aménagé (*Terres du domaine de la Côte à la mort*, encre sur papier, fin XVIII^e. A. D. Allier. 3 Fi 59).

- *Fontaines et rivières (vers 1770)* : Sont dessinés sur ce plan une " vieille rivière ", la place et la fontaine des Corbes, la " Font des marres ", la croix de Montrocher, etc. (*Plan des terres du château de la Forêt et des environs*, encre sur papier, vers 1770. A. D. Allier. 2 Fi 82).

- *Joux (moulin de, vers 1770)* : Le moulin est représenté en plan, avec trois étables, deux maisons, et son système de biefs (*Plan des terres du château de la Forêt et des environs*, encre sur papier, vers 1770. A. D. Allier. 2 Fi 82)

- *Piliers de Justice (fin XVIII^e)* : Sont représentés " les deux piliers de la Justice de Clusord " où l'on pendait les condamnés (*Plan des domaines de Losme appartenant à Renaud de Boisrenaud*, encre sur papier, fin XVIII^e. A. D. Allier. E 1728 1)

- *Tardivonnerie (la, 1554, repris fin XVIII^e)*. Il s'agit de l'original du XVIII^e siècle du plan 3 Fi 126. On y voit le domaine figuré en élévation comme une maison de maître du XVII^e siècle, comparable aux Amorins ou à Ardenne, commune d'Autry. (*Original du plan des hypothèques du terrier de Saint-Maurice en la paroisse de Saint-Menoux*, aquarelle et encre sur papier, fin XVIII^e. A. D. Allier. 3 Fi 127)

- *Vallée (la, fin XVIII^e)* : Le domaine de la Vallée comprend jardin, cour ouverte à la croisée des chemins, " creux " d'eau. C'est une ferme à bâtiments distincts avec logis, petite étable accolée sur le mur gouttereau arrière, puits dans la cour, grange étable avec remise centrale entre deux étables, et encore deux petites étables rapportées aux deux pignons opposés du bâtiment. Un second logis plus petit avec étable (maison bloc) est peut-être le signe d'un habitat plus ancien. [Ensemble actuellement entièrement remanié] (*Plan de plusieurs héritages situés dans les environs des domaines de Villars et de la Vallée, paroisses d'Agonges et St-Menoux*, dessin à la plume sur papier, fin XVIII^e. A. D. Allier. 4 Fi 207)

14. " Plus un aultre domaine comunemant appellé le domaine des Amorins situé en ladite paroisse d'Autrie, consistant en deux maisons à feu, greniers dessus, couvertes à thuille, cellier, granges, estables, estableries couvertes a pailhes, cour, courtiliage, jardins, chenevière, avecq sept boissellées esthives ou environ et la quantité de quarante deux œuvres de vignes y adjoignant..." [A. D. Allier. Série J. Fonds Renoux. Acte de vente du fief de la Trolière par

Anthoine de Saint-Hillaire à Antoine Aubery, écuyer, seigneur du Goutet, avec les domaines de la Basse Trolière, et des Amorins : 13 J (11 août 1677)].

15. A. D. Allier. Série E. Réparations faites à Dreuille et à Issards (24 juillet 1654) : E 153, cahier (1586-1656). Série E. Bail du domaine des Benêts (3 mars 1772) : E 158, liasse (1507-1790). Série E. Cheptel du domaine des Benêts (29 nov. 1772) : E 158, liasse (1507-1790). Série E. Droits particuliers et honorifiques appartenant au seigneur d'Issards : E 164 (9 mars 1777). Série Q. Vente de biens nationaux. Vente des biens de M. de Dreuille, dont les Benêts : 1 Q 864 (10 juillet 1793).

16. Evocation du domaine des Benêts (3 mars 1772, A. D. Allier, E 158)

“ Par devant les notaires royaux a Souvigny soussignies, a comparus messire François Senetaire de Dreüil escuyer chevallier, seigneur de Bloux et d'Issard, chevallier de l'ordre royal militaire de Saint Louis, capitaine au regiment de Chartre infantrie demeurant en son chateau de Bloux parroisse de Néry, lequel de son gré et bonne volonté a donné et delaisé a titre de bail a moitié fruits et revenus pour le tems et espace de six années aux choix, neant moins respectives des parties de resilier le present bail a la premiere année en s'avertissant au terme de la coutume, lesquels prendront leur commencement au jour de Saint Martin d'Hiver prochain pour finir a pareil jour avec promesse de faire jouir a Claude Billon laboureur, chef et gouverneur de sa communauté tant pour luy que pour ses autres communs et personniers demeurants en la parroisse de Souvigny, present et acceptant, scavoir le lieu et domaine des Besnay dependant de la seigneurie d'Issard sittiué en la parroisse d'Autry avec ses circonstances et dependances sans en rien reserver ny retenir, a la charge par le preneur de jouir dudit domaine en bon pere de famille sans pouvoir y faire, ny souffrir qu'il y soit fait, aucunes destructions ny degradations a peine tout depens, dommages et interets, au contraire sera tenu le preneur de bien et dhument labourer, cultiver et ensemercer la terre dudit domaine dans les tems et saisons convenables, de moissonner les bleds et faucher les foins dans le même tems, de ranger le tout dans les granges et batiment du lieu aussy bien et dhument conditttionnée, ne pourrat ledit preneur couper et abbatre aucun arbre vif de quelques espèces que se soit sans consentement du seigneur bailleur, mais bien aura seulement des bois morts et morts bois pour son chauffage et arnois de labourage, et des retranches des arbres et buissons qui ont accoutumée d'être tranchée pour la closture des herittages dudit lieu, lesquels herittages il sera tenu d'entretenir clos et bouchés pour ceux qui ont accoutumée d'estre. Sera pareillement tenu ledit preneur d'etoper brochettes et epinnasses et entretenir les anciennes rigolles et orinner des préé dudit lieu sans pouvoir y laisser entrer aucuns bestiaux depuis la Notre-Dame de mars de chacuns ans, fera ledit preneur tous les charroix necessaires pour les reparations dudit domaine et ceux pour la conduite des danrrées du seigneur bailleur et autres charroix necessaires pour l'utilité de la reserve du chateau d'Issard, tour a tour avec les autres colons de laditte terre, tous les fruits tant naturels que industriels seront partagés par moitié ainsy que les oyes et dindoneaux, les semences de tous grains seront fournies par moitié et les grains en provenant partagés de même aux champs ou a la grange aux choix du seigneur bailleur. Les bataisons seront faittes, scavoir que pour les semences et tramoir, le seigneur bailleur fournira un homme et le preneur deux, lequel preneur fournira un homme pour battre la plotte dudit seigneur bailleur, s'oblige le preneur de fournir des pailles dudit lieu la quantité de cinq cent de gluids pour etre employé sur les batiments dudit lieu aux frais du seigneur bailleur qui payera seulement les journées de l'ouvrier qui emploira lesdits gluids, lequel ouvrier sera nouris et servis par le preneur, auquel preneur demeure a sa charge la moitié des cens et devoirs qui se trouveront deubs par ledit domaine au cas qu'il y en ait. Sera tenu ledit preneur de fournir une femme pendant le cour du present bail pour aider a laver la lessive du chateau d'Issard, ne pour ledit preneur faire aucuns charroi pour Autry sans l'expres consentement du seigneur bailleur a peine de dix livres par chacuns charroix. Laquelle peine demeurera encourus sans qu'il soit besoin aucunes formalités judiciaires, laquelle chose ne pourra être cheputtée comminatoire, ne pourra non plus ledit preneur tenir aucune chevre ny bouque

sous les peines de droit, donnera ledit preneur chacun an pour servines douze poulets, douze fromages et douze livres de boeure... se chargera ledit preneur lor de son entrée dans ledit domaine des bestiaux qui luy seront remis par ledit seigneur bailleur... Fait et passé en la ville de Souvigny après midy l'an mil sept cent soixante et douze et le troisieme jour de mars...”

17. Cheptel du domaine des Benêts (29 nov. 1772, A. D. Allier, E 158)

“ Chetelle de bestiaux du domaine des Bennest contre Billon dependant de la terre d'Issard 1772. Par devant les notaires royaux a Souvigny soussignés, fut present en sa personne Claude Billon, laboureur, chef et gouverneur de sa communauté tant pour luy que pour ses autres comuns et personniers demeurant en sa paroisse d'Autry, lequel de son grée et bonne volonté en consequence du bail a moitié fruit a luy consentie par messire François Senetaire de Dreüille, du lieu et domaine des Besnay, a reconnu avoir en sa charge, garde et puissance, et tenir, a titre de pure vente, dudit sieur de Dreüille seigneur de Beloux et d'Issard, chevallier de l'ordre royalle militaire saint Louis, absant, les notaires royaux soussignés pour luy acceptant, scavoir est pour la somme de treize cent quarente quatre livres de gros bestiaux, scavoir six bœufs pour le somme de six cent quarante livres, deux taureaux de quatre ans pour cent soixante livres, six vaches avec trois suivant [*petit*] pour deux cent quarente livres, un taureau pour vingt quatre livres, une jument pour cent cinquante livres, une truy et sept petits cochons pour cent trente livres, toutes les dittes sommes revenant a celle sussditte de treize cent quarente quatre livres, comme aussy a reconnu avoir en sa charge la quantités de cinquante neuf brebis ou moutons non comprise dans le principal cheptel cy, lesquels en cas de deffailante seront payé a raison de quarente sols pieces. Lesquels bestiaux ledit Billon a promis et soit obligé de soigner, garder, faire garder et hiverner des paccages et fourages dudit lieu sans pouvoir en vendre ny echanger aucuns sans le consentement dudit sieur de Dreüille... fait et passé en la ville de Souvigny avant midy, l'année sept cent soixante et douze et le vingt neuf novembre...”

18. Voir note 16.

19. Les deux seigneuries très proches de La Forêt et de Joux semblent liées. Jeanne de la Fourest était dame de Joux en 1506.

20. *Plan des terres du château de la Forêt et des environs*, vers 1770 (A. D. Allier. 2 Fi 82).

21. *Biens immeubles de Lavin, Deschamps Pravier, prêtre déporté (8 mars 1794)* [A. D. Allier. 1 Q 2947]

22. *Réserve de Lavin : estimation des bestiaux (7 juin 1794)* [A. D. Allier. 1 Q 2947]

23. Voir note précédente.

24. “[f. 8v°]...domaine de Malleray sittä sur laditte paroisse d'Autry consistant en une maison ou il y a deux chambres et une petite etable a vollaille y attenante, un four, partie de la couverture du tout a thuille l'autre a paille, deux ecuries, une grange et etableries, puy, cour, courtilage, jardin, petite cheneviere, creux d'eau et place joignant d'Orient le chemin du Plessys a Bourbon, de Midy la loccaterie du sieur Bonnet a cause de son épouse, de Nuit la terre dudit sieur Bonnet dependante de laditte loccaterie, et de Bize les terres et pré dudit domaine de Malleray... haye vive et branches d'arbres entre deux... [f. 9] bois de Malleray... le chemin de la Thuillerie de Malleray...” [A. D. Allier. Série B. Malleray, appartenant à Michel Dosche, bourgeois de Moulins, est cité comme domaine dans un acte de saisie (13 mars 1764) : B 875 (1764-1789)]

25. “[f. 9v°] Des batiments dudit lieu et domaine de Provencheres paroisse d'Autry pour la portion qui appartient audit sieur Dosche dans ledit lieu lesdits batiments consistant en une maison dans laquelle il y a deux chambres basses et chambre de four a côté de ladite maison, une etable de poulet attenante a laditte bergerie et tout couvert a partit a thuille, partie a paille, cour, courtilages de la continence d'environ quatre coupées de terre, une cheneviere de deux boissellées ou environ, une terre appelée La Grande Vigne de la continence de 30 boissellées ou environ et une autre terre appelée Croix des Paires de la continence d'environ 40 boissellées mesure Bourbon joignant ensembles d'Orient les courtilages du domaine des héritiers Petitjean et la rue dudit domaine allant Autry de Midy et Nuit la terre des héritiers du sieur Petitjean et encore de Nuit et Bize le chemin de Provenchere a la Thuillerie de Malleray... plus sus est dans

une grange couverte partie a paille partie a thuille, les etableries des bœufs et vaches aussy partie en paille partie a thuille deux petit champ tenant ensembles...dans un jardin d'une couppee une vigne de 4 œuvres ou environ un pré a cueillir environ un charrois de foin et une pecherie entre la vigne et le pré de la Gironde... [+ encore des vignes]" [A. D. Allier. Série B. Provençère, appartenant à Michel Dosche, bourgeois de Moulins, est cité comme domaine dans un acte de saisie (13 mars 1764) : B 875 (1764-1789)]

26. *Acte de vente du fief de la Trolière par Anthoine de Saint-Hillaire à Antoine Aubery, écuyer, seigneur du Goutet, achète la Trolière, avec les domaines de la Basse Trolière, et des Amorins (11 août 1677).* [A. D. Allier. 13 J : fonds Renoux]

RÉSUMÉS

La diversité des fonds d'archives, en particulier ceux qui peuvent être consultés dans les Archives départementales, gagne à être connue. Leur consultation peut s'avérer très utile à l'étude du patrimoine des communes rurales dans le cadre d'un Inventaire topographique. L'inventaire des communes d'Autry-Issards et de Saint-Menoux bénéficie des précieuses informations apportées par les textes et les documents figurés conservés aux Archives départementales de l'Allier, tant sur la forme du bâti que sur son environnement.

The diversity of the archives, particularly those that can be consulted in the Departmental Archives, should be better known. These documents can be very useful when one studies the patrimony of rural communities within the framework of a topographic inventory. The inventories of Autry-Issards and Saint-Menoux (Allier, France) are very good examples.

INDEX

Mots-clés : architecture rurale, archives, patrimoine rural, bergerie, cellier, chambre, chaume, chènevière, cheptel, Cluny, étable à bœufs, étable à vaches, évier, haie, jardin, moulin à eau, pêcherie, pilier de justice, poulailler, pressoir, tuilerie, vigne

AUTEUR

MARIE-ELISABETH BRUEL

Docteur ès Lettres, Attachée de Conservation du Patrimoine, responsable de l'Inventaire au Conseil Général de l'Allier (Auvergne). bruel.me@cgo3.fr